



Swiss-European Mobility Programme SEMP¹ Mobilité à des fins de formation en Suisse Staff Training

Groupe-cible:

Collaborateur-trice-s (enseignant-e-s, personnel administratif, administration, assistant-e-s, collaborateur-trice-s scientifiques etc.) d'une haute école d'un pays membre du Programme Erasmus+ détenant la charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE).

Définition:

Les collaborateur-trice-s au sein d'une haute école d'un pays membre du Programme Erasmus+ détenant la charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE) ont, indépendamment de leur taux d'occupation, la possibilité de suivre un Staff Training au sein de la Haute école spécialisée bernoise. Il existe différents types d'échanges, par exemple collaboration à court terme, job-shadowing, visites de courte durée, formations, semaines internationales etc. L'objectif de ce type de séjour est de se familiariser avec les processus en vigueur dans son propre domaine au sein de la Haute école spécialisée bernoise et, par le biais d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques, de réfléchir sur sa propre activité professionnelle et de la développer. Ces échanges visent en outre à approfondir la coopération entre les deux institutions.

Conditions:

- Les collaborateur-trice-s valident la mobilité avec l'International Office du département compétent et, avant leur départ, remplissent en accord avec le département compétent de la Haute école spécialisée bernoise un programme de travail (Work Plan) qui précise la formation continue à suivre au sein de la Haute école spécialisée bernoise. Le programme de travail doit être signé par la haute école d'origine et par la Haute école spécialisée bernoise avant le début du séjour et remis avec la déclaration d'engagement sur la plateforme Moveon
- A la fin de leur séjour, les collaborateur-trice-s remettent le rapport final ainsi que leurs justificatifs de transport sur la plateforme Moveon.

Durée et temporalité:

La durée minimale de la mobilité SEMP est de 2 jours, la durée maximale de deux mois.

Calcul de la subvention:

Frais de voyage: Les frais effectifs seront remboursés (jusqu'à concurrence de CHF 500).

Forfaits journaliers: CHF 170 (pour un séjour de 2 à 14 jours); CHF 80 (pour un séjour de 15 à 60 jours). Des forfaits journaliers supplémentaires sont versés dans le cas où les jours de voyage ne correspondent pas à des jours travaillés. Les jours fériés ainsi que les week-ends non travaillés ne sont pas indemnisés. Des justificatifs de transport (dates visibles) sont nécessaires pour un remboursement (par ex. confirmation de réservation).

Hébergement:

Préoccupez-vous suffisamment tôt de trouver un hébergement adapté. Parfois, l'International Office du département compétent au sein de la Haute école spécialisée bernoise dispose de bonnes adresses et de conseils utiles. Dans le cas où vous optez pour une chambre de la chaîne d'hôtels Accor, vous pouvez profiter d'une remise en passant par la Haute école spécialisée bernoise. Pour ce faire, veuillez prendre contact avec le Global Engagement Office de la Haute école spécialisée bernoise (geo@bfh.ch).

¹ Depuis le début de l'année académique 2014/2015, la Suisse participe de manière indirecte à Erasmus+ en tant qu'Etat tiers. Tous les accords en vigueur restent valables. L'institution suisse garantit le versement de toutes les subventions pour les étudiants entrants et sortants ainsi que pour les collaborateur-trice-s.



Coordonnées de l'International Office des départements de la Haute école spécialisée bernoise:

Technique et informatique
international.ti@bfh.ch

Architecture, bois et génie civil
international.ahb@bfh.ch

Gestion
international.wirtschaft@bfh.ch

Santé
internationales.gesundheit@bfh.ch

Travail Social
international.soziale-arbeit@bfh.ch

Haute école des arts de Berne
international@hkb.bfh.ch

Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires
international.hafl@bfh.ch

Haute école fédérale de sport de Macolin
iro.ehsm@baspo.admin.ch